



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un
meilleur
traitement

CONTRACTUELS
ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES,
PÉDAGOGIQUES, DE SANTÉ,
SOCIAUX

POUR LES CONTRACTUELS ATPSS, LE SNALC REVENDIQUE

1 UN RATTRAPAGE SALARIAL

- Une grille indiciaire nationale par métier, avec avancement automatique et accéléré pour les premiers échelons ;
- L'accès à l'ensemble des indemnités perçues par les titulaires ;
- Une prime de précarité identique à celle du secteur privé, nettement plus avantageuse.

2 UNE SÉCURISATION DES PARCOURS

- La titularisation des contractuels administratifs en catégorie C, quel que soit leur support de rémunération, à partir du moment où ils justifient de 3 années d'ancienneté de services ;
- L'intégration par des concours réservés des contractuels qui remplissent des fonctions de niveaux A et B, à partir du moment où ils justifient de 3 ans d'ancienneté de services ;
- Des recrutements directement en CDI ou CDD d'une durée minimum de 12 mois, rémunérés à temps complet ;
- Un cadre de gestion national nettement plus explicite, complet et ferme sans possibilités d'interprétations académiques afin de mettre fin aux abus de certains employeurs ;
- Le droit à la portabilité du CDI avec maintien de l'indice de rémunération et de l'ancienneté ;
- L'instauration d'un mouvement encadrant la mobilité géographique inter et intra départementale, à l'instar des mutations des titulaires.



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un
meilleur
traitement

CONTRACTUELS
ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES,
PÉDAGOGIQUES, DE SANTÉ,
SOCIAUX

POUR LES CONTRACTUELS ATPSS, LE SNALC REVENDIQUE

3 UNE STABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- Le renouvellement sur un emploi de la même catégorie hiérarchique pour faciliter l'accès au CDI ;
- Le réemploi prioritaire des agents en fin de contrat, avec obligation pour l'administration de justifier le non réemploi ;
- Un accès facilité à la préparation des concours ainsi qu'une augmentation du nombre de postes ouverts.

4 UNE MEILLEURE PROTECTION

- Un rôle accru de la CCP (recrutements, affectations, refus de renouvellement, évolution de la rémunération, CDIisation...) ;
- Une médecine du travail aisément accessible et de qualité ;
- Un accès facilité à l'action sociale en faveur des personnels.

5 UNE RÉELLE FORMATION

- Des formations initiales et continues adaptées à l'emploi ;
- Un accès accru aux congés de formation professionnelle et au compte personnel de formation ;
- Des possibilités de VAE ou/et de certifications qualifiantes et valorisées.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026

